

SYNDICAT MIXTE  
SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

-----  
**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte  
Séance du lundi 5 février 2024 à 14 heures  
Communauté Urbaine de Dunkerque**  
-----

**Présidence : Monsieur Jean-François MONTAGNE  
Nombre de délégués en exercice : 14  
Date de convocation de séance : le 24/01/2024**

**Présents**

Jean-François MONTAGNE

Pour le Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Alain SIMON, Valérie ROBERT

Délégués

**Absents et excusés**

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Alain SIMON  
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS  
Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF  
Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Président de séance : Jean-François MONTAGNE  
Secrétaire de séance : Valérie ROBERT

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE



## COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

LUNDI 5 FEVRIER 2024  
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
JELFORGE Michel	CCHF	
MARCE Pierre	CCHF	
BYNOFF didier	CUD	
FEBOURNEN, Alexander	PT CCHP,	
MONTAGNE J.F	CUD	
SIMON A	CUD	
GILLOOTS Choustrine	CUD	
JANSSEN Paul	VP CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
Fermou Ryjue	CUD	
OLIVIER-DUROISIN	DGS CCHF	

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV. 2024



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SYNDICMIXTE : S.M. Schéma de Cohérence Territ. (1)**

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25590266000018

POSTE COMPTABLE : SGC DUNKERQUE

**M. 57**

**Compte administratif**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget principal (3)

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT

(2) A compléter à l'exception d'un budget annexé

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

### II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

### III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	25
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	28
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	30

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet



B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

1  
**S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023**

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV. 2024

Accueil  
Levraut

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vole du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1505 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, toutes ces données sont à renseigner

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV. 2024

Reçu en préfecture

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ou



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

**06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	224 408,21	177 878,30	201 539,25	A1 155 009,34
Investissement	0,00	0,00	0,00	A2 0,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	224 408,21	177 878,30	201 539,25	A3 155 009,34

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	155 009,34
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	155 009,34

- (1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses  
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1 Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses  
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1 Indiquer le signe - si déficitaire et + si excédentaire  
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1  
 (5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses  
 (6) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement, + si excédent



06 FEV 2024

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES**

C3

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE



S.M. Schéma de Cohérence Terr. - Budget principal - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	224 408,21	G	177 878,30
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	201 539,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	224 408,21	= G + H + I + J	379 417,55
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F	0,00	= K + L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E	224 408,21	= G + I + K	379 417,55
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	224 408,21	= G + H + I + J + K + L	379 417,55

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

## II – PRESENTATION GENERALE

### EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

B1

### SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 0,00</b>	<b>II 0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 0,00</b>	<b>IV 0,00</b>

#### TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

<b>TOTAL</b>	I + III	0,00	II + IV	0,00
--------------	---------	------	---------	------

#### RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

#### TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	0,00
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>0,00</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE

### EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

B2

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	15 096,05	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	32 310,50	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	177 877,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	177 001,66	75 Autres produits de gestion courante (1)	1,30
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>224 408,21</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>177 878,30</b>
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 224 408,21</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 177 878,30</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III 224 408,21</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV 177 878,30</b>
---	---------------------------	---	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 201 539,25

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 224 408,21</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 379 417,55</b>
---	-------------------------------	---	--------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>155 009,34</b>
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

## II – PRESENTATION GENERALE

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

C1

#### MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	15 096,05		15 096,05
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	32 310,50		32 310,50
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	177 001,66	0,00	177 001,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>224 408,21</b>	<b>0,00</b>	<b>224 408,21</b>

Pour information D 092 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE

### BALANCE GENERALE – RECETTES

C2

#### TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
---	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	177 877,00		177 877,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1,30	0,00	1,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>177 878,30</b>	<b>0,00</b>	<b>177 878,30</b>

Pour information R002 Résultat positif reporté	201 539,25
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.



**S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA**

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

**06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV 2024



ID : 059-255902650-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre	Crédits ouverts (PP - PM - PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00						
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Dépenses engagées non mandatées

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(3) Voir l'état II-A2 1 pour le détail des opérations d'équipement

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

**S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023**

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042)

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041)

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

## S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

III - ADOPTION DU CA					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES					A
Chapitre		Crédits ouverts (RP + RM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non liées

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042)

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041)

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV. 2024



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1685 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Dépenses engagées non mandatées

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(4) Voir état III-A2 1 pour le détail des opérations d'équipement

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV. 2024

PRÉFECTURE

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

Reçu en préfecture

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP

(2) Dépenses engagées non mandatées

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Terr. - Budget principal - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA		SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			III
					A3
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restos à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00		0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Recettes justifiées non tirées

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(4) Sauf 165, 166 et 16449

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(8) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 = produit des cessions d'immobilisations)

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041)

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

06 FEV 2024

## S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>378 762,00</b>	<b>224 408,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 353,79</b>	<b>0,00</b>	<b>224 408,21</b>
011	Charges à caractère général (3)	165 162,00	15 096,05	0,00	0,00	150 085,95	0,00	15 096,05
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	36 500,00	32 310,50	0,00	0,00	4 189,50		32 310,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	177 100,00	177 001,66	0,00	0,00	98,34	0,00	177 001,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>378 762,00</b>	<b>224 408,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 353,79</b>	<b>0,00</b>	<b>224 408,21</b>
68	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>378 762,00</b>	<b>224 408,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 353,79</b>	<b>0,00</b>	<b>224 408,21</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>						
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>378 762,00</b>	<b>224 408,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 353,79</b>	<b>0,00</b>	<b>224 408,21</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 06 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>178 077,00</b>	<b>177 878,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198,70</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	177 877,00	177 877,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	200,00	1,30	0,00	0,00	198,70
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>178 077,00</b>	<b>177 878,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198,70</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>178 077,00</b>	<b>177 878,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198,70</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>201 539,25</b>				
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>379 616,25</b>	<b>379 417,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198,70</b>

(1) Recettes justifiées non liées

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 - Di 040)

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

III - ADOPTION DU CA								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE								B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>378 762,00</b>	<b>224 408,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 353,79</b>	<b>0,00</b>	<b>224 408,21</b>
011	Charges à caractère général (4)	165 162,00	15 096,05	0,00	0,00	150 065,95	0,00	15 096,05
6064	Fournitures administratives	8 000,00	40,00	0,00	0,00	7 960,00	0,00	40,00
6156	Maintenance	8 000,00	5 313,04	0,00	0,00	2 686,96	0,00	5 313,04
6161	Multirisques	700,00	468,00	0,00	0,00	232,00	0,00	468,00
617	Etudes et recherches	124 962,00	0,00	0,00	0,00	124 962,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 000,00	4 098,50	0,00	0,00	1 901,50	0,00	4 098,50
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	75,00	0,00	0,00	925,00	0,00	75,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	600,00	0,00	0,00	9 400,00	0,00	600,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	1 720,15	0,00	0,00	-720,15	0,00	1 720,15
6261	Concours divers (cotisations)	4 000,00	2 781,36	0,00	0,00	1 218,64	0,00	2 781,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	36 500,00	32 310,50	0,00	0,00	4 189,50		32 310,50
64111	Rémunération principale titulaires	33 000,00	29 230,50	0,00	0,00	3 769,50		29 230,50
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 500,00	3 080,00	0,00	0,00	420,00		3 080,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	177 000,00	177 001,66	0,00	0,00	98,34	0,00	177 001,66
65748	Subv.fonct autres personnes droit privé	177 000,00	177 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00
65888	Autres	100,00	1,66	0,00	0,00	98,34	0,00	1,66
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>378 762,00</b>	<b>224 408,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 353,79</b>	<b>0,00</b>	<b>224 408,21</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>378 762,00</b>	<b>224 408,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 353,79</b>	<b>0,00</b>	<b>224 408,21</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00						

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 06 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE



S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Dépenses engagées non mandatées

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le **06 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Terril - Budget principal - CA - 2023

III – ADOPTION DU CA						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECKETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	<b>TOTAL</b>	<b>178 077,00</b>	<b>177 878,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198,70</b>
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	177 877,00	177 877,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	177 877,00	177 877,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	200,00	1,30	0,00	0,00	198,70
75888	Autres	200,00	1,30	0,00	0,00	198,70
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>178 077,00</b>	<b>177 878,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198,70</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>178 077,00</b>	<b>177 878,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198,70</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Recettes justifiées non totées



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV 2024



ID : 059-255902660-20240206-144046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 01B et 017

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif

**V – ARRETE ET SIGNATURES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/01/2024

Présenté par Le Président (1),

A Dunkerque, le 05/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session comité syndical SCoT région Flandre Dunkerque

A Dunkerque, le 05/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Pour le président, Jean-François MONTAGNE

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

06 FEV. 2024

06 FEV. 2024

A Dunkerque, le 05/02/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

## IV - ANNEXES

## B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

## B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>	B	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - CA - 2023

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
Reçu en préfecture le 06/02/2024  
Publié le 06 FEV. 2024  
ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				29 300,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)	B	OTR	660	29 300,00	A	A
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		
				<b>29 300,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbansisme (dont aménagement urbain)

S : Social.

MS : Médico-social.

ST : Médico-technique.

SP : Sportif.

CU : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un employé.

332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2\* : Assistance par les services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3\* : Les communes de moins de 10 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4\* : Communes nouvelles issues de regroupements de communes de moins de 10 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements publics de communes (-10 000 hab.) dont le contrat est conclu avant le 1er janvier 2017.

332-8-6\* : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont le contrat est conclu avant le 1er janvier 2017.

332-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1\_343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.328 et L.352).

333-1\_333-10 : Emplois supérieurs de cabinet.

333-1\_333-10 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV. 2024



ID : 059-255902660-20240205-2024046-DE



## NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET 2024

Le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque comprend deux EPCI, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, totalisant à eux deux 57 communes.

Quatre personnes assurent la partie administrative et technique du SCoT, un secrétaire général, deux chargés de mission et une responsable administrative et comptable. Elles y exercent leurs fonctions au titre d'une activité accessoire.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Les disponibilités globales du budget ont été pour 2023 de 380 000 € alimentées par les cotisations des membres et l'excédent antérieur de 201 500 €

→ les recettes d'un montant de 177 877 € représentent les cotisations des membres

→ les dépenses ont été de 224 400 € dont

- 177 000 € de subvention versée à l'AGUR
- 32 400 € de charges de personnel (4 agents)
- 15 000 € d'autres charges déclinées comme suit :
  - 5 300 € versés à Berger Levrault pour la maintenance des logiciels paie et comptabilité (renouvellement des certificats)
  - 5 700 € de frais de séminaires et déplacements pour réunions diverses (dont Nîmes aux Rencontres Nationales des SCoT)
  - 2 800 € d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
  - 600 € à l'agence Happy Day pour l'actualisation de certaines données sur le site internet du SCoT
  - les autres dépenses restant modestes.

- **BUDGET 2024**

L'exercice 2024 conduira à des autorisations de dépenses et de recettes à hauteur de 377 000 € environ.

Les recettes de l'année s'élèveront à 222 346 €, la participation des membres étant augmentées de 25 % par rapport à 2023.

A ces recettes s'ajoute l'excédent reporté 2023 de 155 009 €.

Concernant les dépenses, la subvention de l'AGUR représente 177 000 € pour 2024. Cette année, de nombreuses actions sont engagées dans la mise en œuvre du SCoT ainsi que dans son suivi et son évaluation sans omettre son animation. Le chapitre budgétaire « Etudes et recherches » doté de 135 000 € permettra de réaliser les engagements sur la période 2024/2026.